

Vers le retour d'une baignade en Seine normande ?

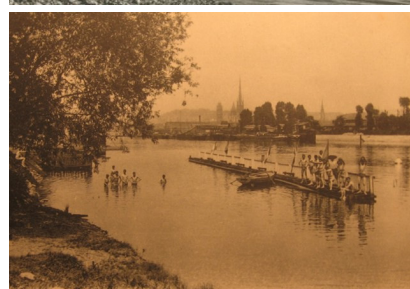
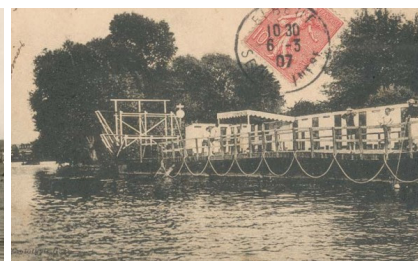
Vienne, Paris, Bâle, Amsterdam : la baignade en eaux vives fait son grand retour dans les plus grandes métropoles européennes. Portée par une meilleure qualité bactériologique de l'eau, l'essor des loisirs de proximité et la récurrence des vagues de chaleur, cette pratique historique retrouve aujourd'hui sa place sur les grands fleuves.

Pourquoi la baignade a-t-elle quasi-disparu de l'estuaire de Seine ? Où en est-on aujourd'hui ? A travers l'évolution de cette pratique, les conditions d'un retour de la baignade en Seine normande sont ici questionnées.

Une pratique historique en Seine

On peut remonter jusqu'au 1er octobre 1550, date de la visite royale d'Henri II à Rouen, pour avoir un témoignage d'une fête aquatique en lien avec la Seine. Lors des festivités, les spectateurs ont pu assister à une plongée de Neptune dans les flots de la Seine pour en ressortir et offrir un trident au roi. Cette chronique historique, associée à d'autres témoignages d'époque, montre la place centrale qu'avait déjà la Seine dans la vie de ses riverains, avec une **pratique de baignade instituée dans le fleuve et les rivières affluentes dès le moyen-âge**.

C'est en 1767 qu'ouvre la première école de natation et de bains publics sur la Seine à Rouen. Ce type d'institution, à l'image des Bains de l'Épinette à Elbeuf ou des Bains du Galet à Rouen, s'est développé au cours du



● Pratiques récréatives en Seine dans la première moitié du XXe siècle

temps à des fins hygiénistes, ludiques et sécuritaires. **Au XIXe et début du XXe siècle, la baignade en Seine normande était largement développée**, que ce soit sur des plages (e.g. St-Aubin-lès-Elbeuf, Le Trait) ou dans des bassins aménagés (e.g.

Rouen). Au-delà de la baignade, c'est tout un panorama d'activités qui se pratiquait sur le fleuve : aviron, voile, aquaplane ... ou patin à glace lors des hivers les plus rigoureux ! « *Un encadrement de ces activités a été mis en place dès 1847 avec des organisations*

dédiées, témoignant de pratiques inscrites dans la durée entre la révolution et la 2nd guerre » nous rapporte Charly Machemehl, spécialiste des relations entre le sport et la ville à l'Université de Rouen.

Un arrêt de la pratique dans la seconde moitié du XXe siècle

Les baigneurs ont peu à peu déserté la Seine à partir des années 1950. La **dégradation de la qualité de l'eau** en est certainement la cause principale, avec la présence de nappes d'hydrocarbures, de mousses et une odeur peu accueillante des eaux, du fait de nombreux rejets polluants

issus des villes et des usines. A cela, il faut ajouter la **rupture du lien entre la Seine et ses rives**, avec des aménagements des berges qui ont peu à peu rendu presque impossible l'accès direct à la Seine. Enfin, les alternatives proposées par les **piscines municipales**, les carrières réhabilitées

en **bases de loisir** (e.g. ouverture de la base de Léry-Poses en 1972 et de Jumièges en 1975) et le développement des **stations balnéaires** sur le littoral ont peu à peu remplacé la Seine comme sites privilégiés par les nageurs.

« La piscine après laquelle des générations de nageurs ont attendu, est achevée ou presque [...] nous pourrions nous livrer aux joies de la natation sans être contraints d'aller ensuite prendre une douche afin de nous débarrasser du mazout qui souillait notre peau, comme c'était trop souvent le cas après les baignades en Seine. »

Extrait du bulletin amical du Groupe des touristes rouennais, juin 1935



Quelles conditions pour un retour de la baignade en Seine ?

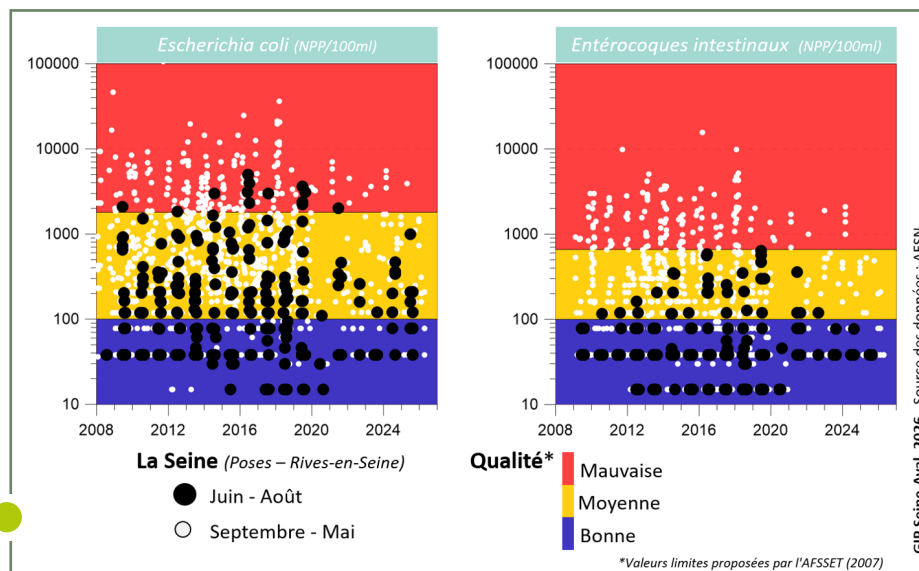


baignade encadrée en Seine normande doit répondre à plusieurs enjeux. Le premier est celui du **danger physique et du risque de noyade**, avec des courants violents, une eau turbide, des berges non adaptées, des accès dangereux ou absents, la présence de nombreux bateaux et le passage d'embâcles et de macrodéchets. La considération de ce danger physique passera par l'aménagement de sites dédiés et adaptés, par une réflexion sur la cohabitation d'usages et par un encadrement de la pratique. Le deuxième point concerne le **risque sanitaire lié à la qualité de l'eau**. «La réglementation baignade s'attache au risque aigu lié à la qualité microbiologique et pas au risque chronique éventuellement représenté par la contamination chimique» nous rapporte Emmanuelle Martin, ingénieure sanitaire à l'Agence Régionale de Santé. Il faut ainsi considérer les bactéries d'origine fécale (e.g.

En France, on peut résumer la réglementation pour la nage en milieu naturel par trois situations :
1) les sites où la baignade est dangereuse et interdite par arrêté municipal ou préfectoral ;
2) les sites de baignades aménagées, surveillées et autorisées au public qui impliquent une surveillance et un suivi sanitaire par le gestionnaire ;
3) les sites de baignades non surveillés et non interdits, où l'activité de baignade est faite aux risques et périls de l'utilisateur. En Seine normande, c'est principalement ce dernier cas qui

s'applique, avec **une pratique peu développée mais bien réelle**. Elle s'opère notamment dans la continuité d'autres usages nautiques, comme l'aviron ou le kayak pratiqués individuellement ou au sein des clubs présents en bord de Seine. Aujourd'hui, le retour d'une

Qualité bactériologique
des eaux de la Seine, entre
Poses et Rives-en-Seine.



Escherichia coli, entérocoques intestinaux) ou autre (e.g. *Legionella*, cyanobactéries), les parasites (e.g. *Giardia*, *Cryptosporidium*) et les virus. Leur présence doit être suivie et leur dynamique étudiée pour permettre l'ouverture des sites de

baignade en toute sécurité. Une déclaration devra également être faite par la collectivité et un profil de vulnérabilité établi pour mettre en place une surveillance adaptée. Enfin, un tel objectif dépasse le seul gestionnaire des sites de baignade et devra impliquer

tous les acteurs concernés par ce projet collectif : du baigneur au politique, en passant par les scientifiques et les gestionnaires de l'assainissement.



● Les articles de presse faisant état d'une attente sociétale pour la baignade en Seine se multiplient

La baignade, un « usage parasol »

En écho au développement de la baignade dans plusieurs grandes villes européennes, avec notamment l'exemple francilien qui a vu l'ouverture de sites de baignades en Seine et en Marne suite aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une demande sociétale se développe ces dernières années autour d'un retour de la baignade en Seine

normande et dans ses affluents. A travers l'objectif de retrouver cet usage historique, ce sont plusieurs politiques publiques qui sont concernées. Rendre la Seine baignable, c'est **réduire les rejets polluants** et poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, c'est **repenser la place de l'eau dans les aménagements urbains** en contexte de changement climatique, c'est **favoriser l'accès aux usages récréatifs** et l'éducation

aux pratiques nautiques pour le plus grand nombre et c'est **recréer un lien avec le fleuve !**

En 2025, plus de 100 000 baigneurs à Paris !

Plus d'infos

Fisson, 2026. **La baignade en Seine normande : quelles conditions pour un retour de cette activité ancestrale ?** Les webinaires de l'estuaire de la Seine #10



<https://www.seine-aval.fr/les-webinaires-de-lestuaire-10/>